

**Nombre**

de conseillers en exercice	7
de présents	6
de votants	6

**N° 19/2016**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 18/07/2016**

**OBJET : REGULARISATION FONCIERE  
ROUTE DES GERLES**

L'an deux mille seize et le dix-huit juillet à 14 heures, le Conseil Municipal de la commune de MARCHASTEL, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric MALHERBE.

Étaient présents : MMs Eric MALHERBE, Nicolas BOISSONNADE, Roger BRUN, Nicolas PERRET, Jacques THIOT, Urbain VIGIER.

Étaient absents : MMs Valérie CHAYLA.

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mr Roger BRUN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que l'emprise foncière de la route allant de la ferme du moulin de Sarral jusqu'à la ferme des Gerles n'a jamais été régularisée. Il rappelle à l'assemblée que cette route existe depuis de nombreuses années, qu'elle a été réalisée avec l'accord amiable des différents propriétaires et que les travaux de réfection ont toujours été financés par la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide de procéder à la régularisation de l'emprise foncière de cette route.
- autorise Monsieur le Maire à contacter un géomètre afin qu'il établisse un document d'arpentage pour déterminer l'emprise réelle de cette voie.
- précise que cette cession sera faite à titre gratuit par les propriétaires, et que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la commune.
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures des membres présents

Pour extrait conforme au registre  
Fait à MARCHASTEL le 18/07/2016  
Le Maire

